



Gardien filtrant des entrées

Par **jeanne63**, le **03/04/2008** à **14:40**

Bonjour, je vis dans une résidence privée sécurisée par un interphone et un code assenseur. Un gardien vit au rez-de-chaussée de cet immeuble avec des horaires journaliers bien définis. A-t-il le droit d'interroger les personnes à qui on ouvre par l'intermédiaire de l'interphone, chez qui vont-ils ? Sachant qu'aucune note n'a circulé à l'attention des locataires disant que nos visiteurs (familles, amis, etc) seraient interrogés. Je trouve que ceci est très gênant et touche aussi à la vie privée des gens.

Merci pour votre réponse

Par **julian45**, le **03/04/2008** à **16:09**

bonjour, tout à fait cela rentre dans la vie privée et de plus si aucun papier stipulant les interrogatoires d'entrées n'est établi, cela est interdit. prévenez votre concierge que vous allez prévenir le propriétaire avec une pétition de l'immeuble cela serait l'idéal. et faites le par recommandé.
cordialement